



EPIDÉMIE DE MPOX

L'OMS déclenche l'alerte

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclenché, la semaine dernière, son plus haut degré d'alerte au niveau international face à la résurgence des cas de Monkey pox (Mpx).

« Le Mpx a désormais traversé les frontières, touchant des milliers de personnes à travers notre continent (...) J'annonce, le cœur lourd mais avec un engagement indéfectible envers notre peuple, envers nos citoyens africains, que nous déclarons le Monkey pox comme une urgence de santé publique continentale », a affirmé le président de l'Africa CDC, Jean Kassey, au cours d'une conférence de presse.

[Page 10](#)

Un infirmier de laboratoire prélève un échantillon sur un enfant déclaré suspect de Mpx/DR



AFRIQUE CENTRALE

Une feuille de route pour accélérer l'électrification



Les membres du comité de direction du PEACAdiac

Le comité de direction du Pool énergétique d'Afrique centrale a examiné, le 16 août, le Plan d'affaires stratégique pour la période 2025-2028 dont le budget est évalué à 18 milliards d'euros.

Ce plan quadriennal, qui prévoit une série d'activités permettant de concrétiser les projets régionaux d'électrification, fera l'objet de discussions par d'autres instances de gouvernance de l'institution, avant sa validation par les ministres en charge de l'Energie de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale.

[Page 9](#)

SPORT

La Fifa invite le ministère et la Fécofoot au dialogue



Dans une correspondance adressée à la Fédération congolaise de football (Fécofoot), sur la fermeture provisoire des stades par le ministère en charge des Sports, la Fédération internationale de football association (Fifa) appelle les deux parties à trouver une solution dans les plus brefs délais.

« Au vu de cette situation et

afin de permettre aux activités sportives de la Fécofoot et de ses membres de reprendre le plus rapidement possible, nous exhortons les parties concernées à chercher le dialogue et à trouver une solution à la situation actuelle dans les plus brefs délais », souligne la correspondance de la Fifa.

[Page 13](#)

MAIRIE DE BRAZZAVILLE

Guy Marius Okana révoqué

Le Conseil des ministres a autorisé, le 16 août, la révocation de l'ancien vice-maire de Brazzaville, Guy Marius Okana, suite à son inculpation le 24 septembre 2023 et sa condamnation à quatre ans d'emprisonnement avec sursis le 15 février dernier. Cette révocation a été faite conformément à l'article 35 de la loi du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales qui dispose : « Un conseiller peut être révoqué par décret en Conseil des ministres sur rapport du ministre en charge de l'Administration du territoire et de la Décentralisation lorsqu'il est condamné pour crime ou délit volontaire ».

[Page 4-5](#)



Éditorial

Vous les jeunes !

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Vous les jeunes!

À la regard de l'histoire récente du Congo, il est clair que dans les soixante dernières décennies, de la place a toujours été faite à la jeunesse dans les principales institutions nationales. Couche la plus importante de la population, les jeunes n'ont cessé de tenir leur rang en sport, en culture, en politique et dans bien d'autres secteurs dans lesquels ils ont fait valoir leurs compétences. Il serait injuste, comme on l'entend dans la rue, de soutenir que les plus âgés seuls bénéficieraient de tous les avantages au détriment des premiers.

Puisque chez nous la politique semble l'arène à partir de laquelle, en fonction du positionnement de chacun, l'on juge de la bonne santé de la nation, essayons en toute simplicité de rappeler, de façon sommaire cela s'entend, combien dans notre pays, à plusieurs reprises, de jeunes gens ont été désignés ou élus à la tête des plus hautes institutions de la République. A titre d'exemple, depuis 64 ans, les prestigieuses fonctions de président de la République et de Premier ministre ont échoué à des personnalités tout juste quadragénaires quand ce n'est trentenaires.

En 1958, quand l'abbé Fulbert Youlou devient Premier ministre, puis président de la République, il est âgé de 41 ans. Alphonse Massamba Débat lui succède en 1963 à l'âge de 42 ans. Son successeur, le président Marien Ngouabi, a 30 ans en 1968. Joachim Yhombi Opango prend sa suite à 38 ans. Le président Denis Sassou N'Guesso accède à la magistrature suprême en 1979 à l'âge de 36 ans. Avant son élection à la tête du Congo, le 31 août 1992 à l'âge de 61 ans, le président Pascal Lissouba fut Premier ministre en 1966 à 32 ans. Henri Lopes le fut avant lui, en 1973, à l'âge de 36 ans.

Bien entendu, cette énumération n'éclipse pas les problèmes de l'heure. Comparativement à hier, notre jeunesse, en constante augmentation, a vu ses besoins grimper. L'Etat, régulateur tutélaire, a le devoir de trouver des solutions aux problèmes qu'elle pose et ils sont de divers ordres. Si l'on peut se réjouir du niveau élevé de la fréquentation scolaire de nos collégiens et lycéens considérés comme la relève des anciens, ceux parmi eux qui versent dans le grand banditisme sont une charge supplémentaire pour aujourd'hui et demain, alors que tous nous rêvons de lendemains meilleurs. Les jeunes doivent prendre conscience !

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi portant application du régime de partage de production des grumes approuvé

La chambre basse du Parlement a adopté, au cours de sa session ordinaire qui s'est clôturée le 13 août, plusieurs projets de lois dont celui portant application du régime de partage de production des grumes.

Sur les trente-huit affaires inscrites à l'ordre du jour de la sixième session de l'Assemblée nationale, tenue du 2 juin au 13 août, vingt-huit ont été adoptées et les dix autres reportées à la prochaine session. S'agissant du régime de partage de production, il augure une nouvelle ère de partenariat entre l'Etat et les opérateurs économiques du secteur forestier, a justifié l'exécutif. Selon le gouvernement, cette loi constitue une réforme et vise essentiellement à accroître la contribution du secteur au produit intérieur brut (PIB) national ; garantir de façon durable un prélèvement en forêt plus diversifié et plus élevé des essences forestières ; permettre une valorisation industrielle plus poussée. Il s'agira aussi de garantir l'approvisionnement du marché local en bois légal ; garantir aux industries non concessionnaires de disposer des centrales alimentées par la part de la production en grumes revenant à l'Etat.

Parmi les innovations de cette loi, il y a l'introduction en son article 6 du droit au sol que perçoit l'Etat correspondant

à 15% de la production totale. En effet, après déduction de ce droit de sol, la part de l'Etat sera déterminée sur la base du ratio des revenus cumulés sur coût cumulé du total des grumes issues de la coupe annuelle attribuée aux concessionnaires industriels.

« Cette loi prévoit aussi un pourcentage progressif de la part de l'Etat dans le volume total de grumes issu de la coupe annuelle attribuée aux concessionnaires industriels. Ce pourcentage se présente comme suit : -20%, si le ratio « revenus cumulés sur coûts cumulés (facteurs R) » concessionnaire industriel est inférieur ou égal à 1 ; -30%, si le facteur R est supérieur à 1 et inférieur ou égal à 2 ; -40%, si le facteur R est supérieur à 2 et inférieur ou égal à 3 ; -60%, si le facteur R est supérieur à 3 », ont détaillé les rapports des commissions en charge de l'économie et des finances des deux chambres du Parlement, précisant que la part de l'Etat sera gérée et commercialisée par un établissement public à caractère industriel et com-

mercial, créé par un texte spécifique.

Défendant la loi portant régime de partage de production des grumes, la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, a rappelé que le gouvernement avait, entre autres, décidé que la mise en œuvre du régime du partage de production des grumes soit précédée d'une étude définissant les modalités, dans le but de tenir compte de la réalité du terrain. Selon elle, les conclusions de cette étude réalisée ont fait l'objet d'une série d'ateliers de sensibilisation tenus entre le 20 janvier et le 21 novembre 2022.

Notons que la loi n°33-2020 portant code forestier en République du Congo participe de la volonté du gouvernement de réformer le secteur forestier. Elle dispose en son article 102 que « les régimes économiques d'exploitation forestière sur le domaine privé de l'Etat sont le régime de concession ; le régime du partage de production ; le régime d'imposition directe ».

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

INONDATIONS À L'ÎLE MBAMOU

Une réponse humanitaire se prépare

La députée de l'île Mbamou, Ester Ahissou Gayama, a réceptionné, le 16 août à Brazzaville, un important lot de vivres et non vivres de la part de la Fondation Congo Assistance (FCA), pour voler au secours de ses mandants victimes des dernières inondations.

Le don a été transmis à la députée de l'île Mbamou par le secrétaire général de la FCA, Michel Mongo, en présence des autorités du district. Il est constitué des tonnes de vivres et non vivres, dont des cartons de poisson salé, des sacs de riz, des dizaines de bidons d'huile de cuisine, des cartons de savon et de lait en poudre, de l'eau minérale et de bien d'autres produits de première nécessité.

Ce lot de produits va permettre à la députée Ester Ahissou Gayama de subvenir tant soit peu aux besoins quotidiens de ses mandants, disséminés sur les vingt-trois villages que compte le district de l'île Mbamou. L'objectif visé par l'élue du peuple est de redonner du sourire à la population de sa circonscription électorale après tant de dommages subis.

« Les pluies diluviennes qui



se sont abattues sur notre pays ont été cette fois-ci très cruelles que l'impact qu'elles ont laissé au niveau de l'île

Mbamou fait qu'elle subit encore les affres de cette catastrophe. Et le don qui nous est fait ce jour par la Fonda-

tion Congo Assistance tombe à pic et tous les villages du district de l'île Mbamou lui témoigneront leur recon-

naissance pour ce geste philanthropique », s'est réjouie la députée Ester Ahissou Gayama.

Transmettant le don, le secrétaire général de la FCA, Michel Mongo, a souligné qu'il est remis à la députée pour poursuivre le long processus que la FCA a entamé depuis un moment. « Ce don que nous avons reçu de l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours, une de nos partenaires, permettra d'assurer le réconfort de la population qui a subi le sinistre des inondations à l'île Mbamou. Il est la continuation d'un processus que nous avons déjà commencé avec Epéna et les étudiants qui habitent les campus universitaires des universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso », a-t-il conclu.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Le débat des terres

Pendant plusieurs semaines, au Parlement, dans la rue, sur les réseaux sociaux, les Congolais ont longuement débattu de la question des terres « cédées », « prêtées » ou « vendues » dans le cadre d'un partenariat conclu avec la République du Rwanda sur le développement agricole. Ce débat peut-il à présent être considéré comme clos ? Le gouvernement et le parlement ont-ils, en ce qui les concerne, joué le rôle qui leur revient ? La société congolaise se sent-elle enfin apaisée ?

Rappel des faits : le 12 avril 2022, les gouvernements congolais et rwandais, représentés respectivement par le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou N'Guesso, et par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Vincent Biruta, signaient à Brazzaville un « Accord cadre de partenariat économique, de la promotion et de la protection des investissements », motivé, entre autres, par « la volonté d'encourager et de soutenir une plus grande

création de richesses dans les deux Etats ».

A l'article 3 de ce texte qui en compte 17, sont spécifiés les secteurs prioritaires : l'agriculture au sens large incluant la pisciculture, la foresterie, la pêche..., l'industrie, le tourisme, les loisirs, l'économie numérique, les zones économiques spéciales, l'immobilier, l'exploration et l'exploitation minière, les transports, l'environnement, le changement climatique, le renforcement des capacités de planification stratégique et en production statistique.

Des intentions nobles en sorte touchant aux domaines pour lesquels, en toute logique, le Congo peut avoir besoin d'en apprendre auprès de partenaires en Afrique ou ailleurs chez qui une certaine expertise de longue date est prouvée. Le Rwanda, pour ne pas le citer, a développé dans bon nombre de secteurs cités plus haut des expériences dont on parle hors de ses frontières. Un rapprochement à ce titre avec ce pays n'est pas dénué d'intérêt. Cependant, le contexte

actuel en Afrique centrale, en particulier les tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, frontalière de la République du Congo, ont pu affecter l'avènement de cette coopération multiforme battue en brèche avant même qu'elle n'ait produit ses effets.

Pour ne pas avancer plus loin, des accusations réciproques de déstabilisation entendues à Kigali et à Kinshasa, des attaques verbales au plus haut niveau des deux Etats et leur forte médiatisation ont ennuagé une partie du ciel sous-régional et alimenté des appréhensions ainsi que des émotions, inventé des boucs-émissaires qu'il est apparu difficile de cheminer sereinement. Peut-être aussi que les parties signataires de l'accord ont tardé à mettre en lumière, au plan communicationnel, les tenants et aboutissants de ses termes techniques, domaine des experts qui mérite toujours d'être mieux expliqué au citoyen lambda.

Ce débat est-il clos ? Pour le gouvernement, oui ! il s'en est expliqué à plusieurs reprises répétant le 8

août, lors de la séance des questions orales à l'Assemblée nationale, que le Congo n'avait vendu ses terres à personne. Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, en a profité pour remettre aux députés les pièces parlantes de ce dossier des terres qui devenait brûlant. On peut dire qu'ayant tenu l'oreille au Parlement, le gouvernement a joué sa partition dans ce dialogue indispensable entre les institutions du pays. Ce dernier, par la voix de ses élus, a aussi rempli son office.

La société congolaise s'est-elle rassérénée à la suite de cet aboutissement ? Sans doute. Comme l'a déclaré le chef du gouvernement, au 8 décembre de cette année, si aucune clause de l'accord cadre Congo-Rwanda n'est entrée en application, le texte aura épuisé sa légitimité et révélé sa caducité. Et le débat peut-être définitivement clos. Pourtant une question demeurera : les Congolais si beaux parleurs, que font-ils de leurs terres si fertiles ?

Gankama N'Siah

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 16 AOÛT 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 16 août 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Treize affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Trois projets de décret au titre du ministère des Industries minières et de la Géologie ;

Trois projets de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;

Un projet de décret au titre du ministère de l'Economie fluviale et des Voies navigables ;

Deux projets de décret au titre du ministère de l'Economie forestière ;

Quatre communications, soit une au titre du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, une au titre du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale et deux communications au titre du ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire.

I/- Ministère des Industries minières et de la Géologie

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres trois textes ; les deux premiers d'entre eux sont : des projets de décret portant abrogation de deux décrets datant du 20 juillet 2011 portant respectivement attribution à la société Lulu de deux permis d'exploitation pour les polymétaux, dit « permis Mpassa-Moubiri » pour l'un et « permis Mindouli » pour l'autre, tous les deux situés dans le département du Pool.

Ces abrogations s'expliquent par le non-respect d'un certain nombre d'engagements par la société Lulu, notamment : la non-construction d'une usine de transformation ; l'absence d'un plan d'investissement ; aucune étude de faisabilité ; aucun test de production, etc.

Plus grave, la société Lulu a procédé à une exploitation désordonnée aggravée par une exportation massive et illicite du minerai de cuivre, dont elle a par ailleurs fait une fausse déclaration en minorant volontairement la quantité exportée, se limitant à déclarer seulement 7092 tonnes pour chacune des années 2022 et 2023. Cette société n'a pas donné suite aux mises en demeure de l'administration datant d'août 2023. De fait, les deux permis en objet sont désormais retombés dans le domaine public, les pouvoirs publics se réservant la possibilité de mettre en œuvre des mesures financières, civiles et pénales en fonction de l'évolution de ce dossier.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Oba a soumis à l'examen et adoption du Conseil un projet de décret portant attribution à la société A.S. Building d'un permis de recherches minières pour les potasses, dit « permis Ntsela » dans le département du Kouilou. Sur le terrain depuis 2023, cette société a mis en évidence des indices de potasses dans la zone et souhaite approfondir ses connaissances sur la zone. Le coût des recherches est estimé à 804 millions de frs CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société A.S. Building d'un permis de recherches minières pour les potasses, dit « permis Ntsela » dans le département du Kouilou.

II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement

Invité à son tour par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Pierre Mabiala, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a soumis à l'examen des membres du Conseil trois projets de texte.

Le premier est un projet de décret portant affectation au ministère de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, de la propriété immobilière non bâtie du domaine public de l'Etat, cadastrée : section I, bloc 10, parcelles 7 à 16, située sur l'avenue Maréchal-Lyautey, arrondissement n°3 Poto-Poto, commune de Brazzaville.

Cette attribution répond aux besoins du ministère bénéficiaire dans sa volonté de procéder à un accueil optimal des femmes et jeunes filles victimes de violences, tel que prescrit par la loi du 4 mai 2022, dite Loi Mouebara. Il est donc prévu sur site la construction d'un centre, en vue de la réhabilitation physique,

la réparation, la justice et la prise en charge sanitaire, sociale et psychologique des femmes et filles victimes de violence.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant affectation au ministère de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, de la propriété immobilière non bâtie du domaine public de l'Etat, cadastrée : section I, bloc 10, parcelles 7 à 16, située sur l'avenue Maréchal Lyautey, arrondissement n°3 Poto-Poto, commune de Brazzaville.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Mabiala a présenté au Conseil un projet de décret fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du guichet unique foncier départemental. Le développement d'une politique foncière active depuis 2004 n'a pas empêché la persistance de quelques difficultés, notamment en ce qui concerne la sécurisation du titre foncier, au point de fragiliser le droit de propriété. Le ministère en charge a constaté : des difficultés de localisation des parcelles de terrain ; une procédure parfois inefficace de publicité foncière ; intrusion d'acteurs non-habilités dans la délivrance des actes ; superposition de titres de propriété, etc.

Des ajustements salvateurs ont été apportés par la loi du 25 mai 2022 fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière. Elle prévoit la création d'un guichet unique foncier départemental. Les citoyens et les acteurs économiques disposeront désormais d'une interface administrative unique réunissant les services publics concernés par la propriété immobilière. Le traitement des dossiers afférents, demande d'immatriculation, de morcellement, de remembrement, de mise à jour d'un titre foncier, d'inscription ou de radiation d'un droit réel immobilier, etc., ne doit désormais pas dépasser 55 jours, contre de nombreux mois actuellement.

Enfin, le guichet unique permettra un recouvrement plus efficient de l'impôt foncier annuel.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du guichet unique foncier départemental.

Enfin, et toujours au titre du ministère des Affaires foncières, le Conseil a examiné un projet de décret portant affectation au ministère des Petites, moyennes entreprises et de l'Artisanat d'une propriété immobilière non bâtie cadastrée : section D2, bloc 35, parcelle 3 bis, située au lieu-dit « stade Alphonse Massamba-Débat », avenue des premiers jeux africains, arrondissement n°1 Makélékélé, commune de Brazzaville.

Notre pays, membre de l'Organisation pour le développement et la promotion de l'artisanat africain (Odépa, ex-Codépa), doit ériger un village artisanal, afin de promouvoir les métiers artisanaux. En examinant ce projet, le Conseil n'a pas perdu de vue le fait que notre pays va présider dans les prochains jours cette organisation panafricaine.

L'affectation concerne une superficie de neuf mille cinq cent soixante-cinq, virgule douze (9565,12) mètres carrés. Elle permettra à notre pays de disposer d'un lieu d'exposition permanente de divers produits artisanaux et abritera un centre de ressources professionnel dédié à l'apprentissage des métiers.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant affectation au ministère des Petites, moyennes entreprises et de l'Artisanat d'une propriété immobilière non bâtie cadastrée : section D2, bloc 35, parcelle 3 bis, située au lieu-dit « stade Alphonse Massamba-Débat », avenue des premiers jeux africains, arrondissement n°1 Makélékélé, commune de Brazzaville.

III/- Ministère de l'Economie fluviale et des Voies navigables

Invité par le chef de l'Etat à présenter son texte, M. Guy Georges Mbacka a soumis à l'examen des membres du Conseil un projet de décret portant approbation de la convention de concession des activités d'exploitation et de maintenance du Port autonome d'Oyo.

Ce texte s'inscrit dans le constat que notre pays ne tire pas tous les avantages

d'un important réseau fluvial long de 4674 kilomètres. Le port secondaire moderne d'Oyo, devenu entité autonome en 2019, est la traduction dans les faits de la volonté de SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, de développer des activités productives.

Cependant, les difficultés générées par l'insuffisance constatées des activités sur site ont motivé la mise en concession du port autonome d'Oyo au profit de la société Codexo Oyo Group. Cette société se propose d'investir 15 milliards de frs CFA pour construire des infrastructures logistiques modernes et des entrepôts de stockage, le dragage régulier de la rivière Alima, l'ouverture d'un corridor de transport fluvial reliant Oyo à Brazzaville.

Le projet de décret a pour objet d'approuver la convention signée entre la société Codexo Oyo Group et le gouvernement en août 2023.

Le ministre Mbacka a ensuite détaillé aux membres du Conseil les dispositions financières, garanties bancaires et engagements pris par la société concessionnaire.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la convention de concession des activités d'exploitation et de maintenance du Port autonome d'Oyo.

IV/- Ministère de l'Economie forestière

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière en mission, M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement, a soumis simultanément deux textes à l'examen du Conseil. Le premier est un projet de décret portant déclassement de deux zones de la réserve naturelle de Tchimpounga. Le second est un projet de décret modifiant le décret n°99-308 du 31 décembre 1999 portant création et organisation de la réserve naturelle de Tchimpounga. La valorisation du potentiel minier de notre pays a amené les pouvoirs publics à mettre en place un programme de recherche et d'évaluation. Dans ce cadre, un important gisement de potasse a été révélé, dans une zone s'étendant de part et d'autre du fleuve Kouilou.

Ce gisement a fait l'objet, courant 2015, de l'octroi d'un permis d'exploitation minière de sels de potasse à la société Luyuan des mines Congo sur une superficie de 242 km² située à cheval sur les districts de Madingo-Kayes et de Loango. Il apparait que le bloc sud de ce permis se trouve à l'intérieur des limites de la Réserve naturelle dénommée sanctuaire à chimpanzés de Tchimpounga.

La superposition des activités minières et de conservation de la biodiversité étant incompatible, le gouvernement a décidé du déclassement de la portion de la réserve naturelle concernée par l'exploitation du permis minier dit « Mboukoumassi » et de l'octroi d'une portion de terrain compensatoire à la Réserve naturelle, et ce au terme d'une étude effectuée entretemps.

Le ministre d'Etat Mabilia a décrit dans le détail la répartition des terres concernées et a évoqué à l'attention des membres du Conseil les nécessaires consultations locales effectuées.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté simultanément les projets de décret portant respectivement, pour le premier, déclassement de deux zones de la réserve naturelle de Tchimpounga et, pour le second, modification du décret n°99-308 du 31 décembre 1999 portant création et organisation de la réserve naturelle de Tchimpounga.

V/- Communications

Enfin, les membres du Conseil des ministres ont suivi quatre communications.

La première communication, présentée par M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, était relative au rapport de demande de révocation de l' élu local Guy Marius Okana, suite à son inculpation le 24 septembre 2023 et sa condamnation à quatre ans d'emprisonnement avec sursis le 15 février 2024. L'article 35 de la loi du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales précise qu'un conseiller « peut être révoqué par décret en Conseil des ministres sur rapport du ministre en charge de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, lorsqu'il est condamné pour crime ou délit volontaire ».

Après avoir pris bonne note des éléments qui lui ont été présentés, le Conseil des ministres a autorisé la révocation de l' élu local Guy Marius Okana avec toutes les conséquences de droit y afférentes.

La deuxième communication, présentée par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebou-

ka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, était relative à la publication des résultats du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5). Les résultats préliminaires publiés le 29 décembre 2023 par le gouvernement avaient consacré des données fixant la population résidant au Congo à 6.142.180 habitants, révélant un rythme de croissance intercensitaire de 3,2%. L'approfondissement des travaux de traitement par l'institut national de la statistique (INS) a permis de produire des effectifs détaillés de la population de l'ensemble des localités sur toute l'étendue du territoire national.

Ainsi, la population urbaine du Congo est de 4.314.130 habitants, soit 70% du total, Brazzaville comptant 2.138.236 habitants et Pointe-Noire 1.398.812 habitants. Le village le plus peuplé du Congo est Ngombé, avec 19.000 habitants.

Après avoir suivi les résultats consolidés du RGPH-5 égrenés par la ministre Ebouka-Babackas, les membres du Conseil ont opiné et félicité les services de la statistique pour ce travail scientifique, ample et complet. Le Conseil des ministres invite à présent les ministères et administrations concernés par l'appropriation de tel ou tel aspect du RGPH-5 à en faire leur miel et à exploiter ses résultats dans le cadre de la mise en œuvre des actions relevant de leur compétence.

Les deux dernières communications ont été présentées par Mme Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire.

La première d'entre elle était relative à l'assistance humanitaire aux populations victimes des catastrophes naturelles intervenues à partir du dernier trimestre 2023 jusqu'au premier trimestre 2024.

Ces calamités ont occasionné un total de 17 morts et 6 personnes disparues. 420.837 personnes, soit 75.747 ménages ont été assistés dans 34 circonscriptions administratives de notre pays. L'enveloppe globale mobilisée par le gouvernement a été de 4 milliards 250 millions de frs CFA, tandis que les ambassades représentant le corps diplomatique, le système des nations unies au Congo et les partenaires techniques et financiers ont essentiellement fait parvenir des dons en nature, à l'exception de la Chine qui a remis une enveloppe de 100.000 dollars, soit environ 60 millions de frs CFA, l'ensemble de ces aides en vue de soulager les populations sinistrées.

Le Conseil a pris bonne note de ces informations et a, de nouveau, partagé sa peine avec les populations concernées. Il a cependant invité les services compétents à faire preuve d'anticipation afin de prévenir les conséquences des fortes pluies qui peuvent de nouveau occasionner des dégâts à partir du mois d'octobre 2024.

La seconde communication de la ministre Mboukou Kimbatsa était relative au programme d'inclusion et d'autonomisation des personnes vulnérables à travers les transferts sociaux. Dans le cadre de l'exécution de la politique nationale de l'action sociale 2023-2026, le gouvernement a prévu la mise en place d'un programme national de transferts sociaux monétaires à grande échelle, dans l'objectif de réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités, ainsi que de renforcer les capacités productives des bénéficiaires, en vue de leur autonomisation.

A cet égard, trois outils opérationnels ont été mis en place : le projet d'appui à l'inclusion productive des populations vulnérables, dit projet « Telema » ; le projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes, qui succède au projet Lisungi arrêté depuis février 2024 ; le programme national de filets sociaux (PNFS) qui vise à mettre à l'échelle nationale les actions précédemment conduites par le projet Lisungi, qui a servi de pilote du dispositif de transferts sociaux monétaires durant une dizaine d'années.

Les membres du Conseil ont encouragé le ministère des Affaires sociales à poursuivre la mise en œuvre rigoureuse et cohérente de cette politique de transferts sociaux qui reste souvent l'unique porte de sortie pour nos compatriotes exposés à la grande pauvreté.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h15.

Fait à Brazzaville, le 16 août 2024

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
AMI N°011/SC/24/MAEP/UGP-PAJE**

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE REALISER L'AUDIT EXTERNE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE) POUR L'EXERCICE 2024.



AMI N°012/SC/24/MAEP/UGP-PAJE

MISSION : POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE CHARGEE D'ASSURER LA SECURITE DES SITES DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT.

ERRATUM

En rapport avec notre publication N°4814 du mardi 13 août 2024, relative à l'AMI N°011/SC/24/MAEP/UGP-PAJE pour le recrutement d'un cabinet chargé de réaliser l'audit externe du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneariat (PAJE) pour l'exercice 2024 et l'AMI N°012/SC/24/MAEP/UGP-PAJE, pour le recrutement d'une société de gardiennage chargée d'assurer la sécurité des sites du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneariat (PAJE) ;

Lire « Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de

Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, et par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le 02 septembre 2024 à 16h 00 heure locale, au lieu du « 28 août 2024 ». Le reste est sans changement.

Fait à Brazzaville, le 14 août 2024

Le Coordonnateur National,

Gatien Ulrich MASSENGO



**DEMANDE DE COTATION
RFQ N° UNFPA/COG/RFQ/24/035**

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour les services de transport requis devront desservir les lieux d'intervention de ces activités par voies terrestre et navigable dans les Départements de la République du Congo.

Départements	Localités
Plateaux	Makotipoko, Bouemba, Gamboma
Cuvette	Mossaka
Pool	Kinkala, Kindamba, Ngabé
Pointe-Noire	Pointe-Noire
Lékoumou	Mayé-Mayé, Mambouana

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les prestations et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

Les intéressées peuvent récupérer le document de l'appel d'offres (RFQ) sur le site : <https://congo.unfpa.org/fr>

Les offres doivent être soumis uniquement à l'adresse mail : procurement.congobrazzaville@unfpa.org

La date limite pour la soumission des offres est le **21 août 2024 à 17:30** heure Congo

AFRIQUE

La Chine intensifie la formation des partis politiques

La Chine promeut son modèle de parti dominant en Afrique par le biais d'une série de programmes de formation destinés aux cadres du parti et du gouvernement, même si ce modèle va à l'encontre de la préférence des Africains pour la démocratie multipartite, note le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (Cesa).

Le principe de non-ingérence dans les autres pays est un argument omniprésent du gouvernement chinois, indique le Cesa. Cela inclut les questions de gouvernance pour lesquelles Pékin affirme ne pas exporter son modèle et qu'elle n'encourage pas les pays étrangers à imiter ses pratiques. Cette situation est en train de changer dans les engagements de la Chine en Afrique. Le Parti communiste chinois (PCC) a intensifié la formation des responsables africains du parti et du gouvernement dans le cadre du « nouveau modèle de relations entre partis » proposé par le secrétaire général du PCC, Xi Jinping, en particulier dans les pays du Sud.

L'école de leadership Mwalimu-Julius-Nyerere témoigne de ce regain d'intérêt. Lancée en 2022, cette école forme des membres du parti au pouvoir issus de la coalition des anciens mouvements de libération d'Afrique australe-Afrique du Sud, Angola, Mozambique, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe. Elle est la première à s'inspirer de l'école centrale du PCC, qui forme les cadres et les dirigeants les plus éminents de Chine. Elle est également la première de son genre à

s'adresser à plusieurs partis politiques africains. Ce centre d'enseignement est le pendant de l'Institut Chine-Afrique, visant à former des dirigeants de partis et de gouvernements africains. L'Institut, créé en 2019, est basé au sein de l'Académie chinoise des sciences sociales à Pékin et de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba.

La formation de la Chine en matière de parti

L'Algérie, l'Éthiopie, le Kenya et l'Afrique du Sud font partie des pays africains dont les académies de gouvernance entretiennent des partenariats de formation tout au long de l'année avec l'ACG. Les échanges entre la Chine et le parti se sont mul-



L'école d'idéologie Herbert Chitepo, rénovée par le Parti communiste chinois au Zimbabwe. (Photo : ZANUPF)

tipliés parallèlement à l'expansion de la formation. La Chine devrait recevoir plus de cinquante délégations de partis africains cette année, soit le double du nombre de visites de partis accueillis en 2015. Les institutions gouvernementales chinoises organisent également des programmes en Afrique sur le « partage de l'expérience

de la gouvernance dans la gestion des affaires de l'État » qui sont le reflet des initiatives du PCC, en mettant l'accent sur la suprématie du parti sur l'État et le

rejetent le régime de parti unique. Pourtant, la formation au parti et à la gouvernance de la Chine a le potentiel d'enraciner des modèles de parti unique et démocratiques majeurs enregistrés en Afrique ces dernières années. Entre 2000 et 2022, le PCC a réalisé 881 échanges (807 bilatéraux et 74 multilatéraux) avec des partis africains au pouvoir ou d'opposition. Le PCC entretient des relations suivies avec 110 partis africains au pouvoir et dans l'opposition, 35 parlements et 59 organisations à vocation politique, y compris des groupes de réflexion du parti. En 2017, Xi Jinping a demandé au PCC de procéder à 15 000 échanges dans le monde au cours des cinq prochaines années, ce qui l'a incité à exploiter son vaste réseau de plus de 3000 écoles politiques

Noël Ndong

« Partage de l'expérience de la gouvernance dans la gestion des affaires de l'État »

gouvernement, un concept qui est en contradiction avec le cadre démocratique multipartite exigé par la plupart des constitutions africaines et des conventions de l'UA. Malgré sa croissance économique, le modèle politique de la Chine n'est pas celui auquel aspirent de nombreux citoyens africains. Près de 80% d'entre

dominant en Afrique. Les programmes de formation à l'étranger du PCC sont également fortement orientés vers la capture des élites. Les élites nationales, à leur tour, sont désireuses d'utiliser leurs liens avec la Chine pour asseoir leur pouvoir. Cette escalade dans la formation du PCC s'inscrit dans le contexte des revers



Ambassade de la République Fédérative du Brésil

VENTE AUX ENCHERES D'UNE MOTO, ANNEE 2016

L'Ambassade de la République Fédérative du Brésil publie la vente d'une Moto :

Marque KTM, Modèle SANILY, Couleur Noire et année de mise en circulation 2016.

VALEUR INITIAL 200.000 FRANCS CFA;

Toute personne intéressée peut participer et déposer sa proposition dans une enveloppe fermée à l'Ambassade du Brésil ;

Adresse : 76, Av. Amilcar Cabral, Tours Jumelles de Franco Villarecci & Fils (face Hôtel Radisson blu) 3^e étage, porte 304.

DATE LIMITE DE DEPOT : 23 AOUT 2024 A 10H00

Fait à Brazzaville, le 13 aout 2024



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°004/AMI/BDEAC/CM/DCP/DAMG/DAPMP/24

Pour la présélection des entreprises en vue des travaux de Construction de deux (02) villas modernes pour les Premiers Dirigeants de la BDEAC et d'un (01) Complexe Sportif et Culturel à Brazzaville (République du Congo).

1. La Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) est l'institution de financement du développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), qui a pour vision d'être « une Institution moderne, socle du développement durable des économies de l'Afrique Centrale » à l'horizon 2030. Elle a pour mission:

-de promouvoir le développement durable des pays de la CEMAC et de contribuer à l'intégration économique des pays de l'Afrique Centrale, notamment par le financement des investissements nationaux, multinationaux et des projets d'intégration économique d'apporter son concours aux Etats, aux organisations sous-régionales, aux institutions financières et aux opérateurs économiques, dans leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets notamment pour préserver les écosystèmes et lutter contre le changement climatique d'appuyer les Etats, les organisations sous-régionales, et les opérateurs économiques dans le financement des études de faisabilité des programmes et projets.

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette vision, la BDEAC s'est dotée d'un Plan Stratégique « Azobé » 2023-2027, construit autour de trois orientations stratégiques dont l'orientation stratégique n°3 est de « transformer et moderniser la BDEAC ». C'est par conséquent dans l'optique de la mise en œuvre de l'axe 3.4 de ladite orientation visant à mettre en œuvre un programme immobilier que la BDEAC souhaite construire au cœur de la ville de Brazzaville abritant son siège institutionnel, deux (02) villas modernes pour ses Premiers Dirigeants et un (01) Complexe Sportif et Culturel.

3. Pour ce faire, la BDEAC lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt afin de préqualifier les Entreprises et/ou Groupements d'Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) en vue de l'Appel d'Offres International Restreint (AOIR) relatif aux travaux de Construction de deux (02) villas modernes pour les Premiers Dirigeants de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale et d'un (01) Complexe Sportif et Culturel à Brazzaville (République du Congo).

4. La BDEAC invite les Entreprises et/ou Groupements d'Entreprises de Bâtiments et Travaux Publics nationales (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) ou internationale ayant une expérience spécifique avérée dans les projets de construction similaires et une capacité d'autofinancement suffisante, à manifester leur intérêt.

5. Les travaux de construction, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont regroupés par corps d'état et comprennent notamment:

GÉNIE CIVIL

Installation et repli de chantier / Menuiseries intérieurs
Terrassements générales / Métallerie
Gros oeuvre / Plafonds et Faux Plafonds
Couverture et Etanchéité / Revêtements
VRD et Aménagement Extérieur / Peinture et Vernis
Menuiseries Extérieures / Décoration, etc.

CORPS D'ÉTAT SECONDAIRE

Courant Fort / Courant Faible, Détection Incendie
Climatisation, Ventilation / Ascenseurs
Plomberie Sanitaire / Protection Incendie

6. Les prestations objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt se présentent ainsi qu'il suit:

Allotissement / Désignation / Surface

Lot unique

Construction d'une ville pour le président (1 324,37)
Construction d'une ville pour le vice président (1 088,53)
Construction d'un complexe sportif et culturel pour le personnel (1 170,12)
Total bâtiments = 3 588,02
Aménagement extérieur voirie et réseaux divers (10%)/(358,30)
Total global = 3 941,32

7. Les Entreprises et/ou Groupements d'Entreprises exclus

d'office de cette procédure de présélection sont les suivantes:

- Celles ayant des liens avec la société assurant la Maîtrise d'œuvre;
- Celles se trouvant sous le coup d'une suspension par suite de résiliation d'un marché, en application des dispositions pertinentes des Marchés Publics du pays d'exercice;
- Celles qui ne sont pas juridiquement et financièrement autonomes et ne sont pas administrées selon les règles du droit commercial.

8. Les Entreprises et/ou Groupements d'Entreprises intéressés sont invités à soumettre leur proposition en français sous format papier dans une enveloppe scellée, comprenant:

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître la raison sociale et l'adresse du Siège Social;
- Une copie de l'accord de groupement d'entreprises conclu par les partenaires, ou, une lettre d'intention de fonder un groupement d'entreprises signée par tous les partenaires;
- Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal compétent du domicile du soumissionnaire datant de moins de trois mois précédant la date de remise des offres (pièce produite en original);
- Une attestation de non-exclusion des marchés publics signée par l'autorité de Régulation des Marchés Publics (pièce produite en original);
- *Une attestation signée par l'organisme en charge de la Sécurité Sociale et datant de moins de trois (03) mois certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé les sommes dont il est redevable (pièce produite en original);
- *Une attestation de non-redevance, en cours de validité, délivrée par le service des impôts (pièce produite en original);
- *Une attestation de localisation et un plan de situation des bureaux du soumissionnaire, dûment signée par le service des impôts compétent;
- *Une copie certifiée des statuts juridiques de l'entreprise;
- Une copie certifiée du registre de commerce et de crédit mobilier de l'entreprise;

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet. A l'ouverture des offres, toute soumission non accompagnée des pièces ci-dessus ou non complétée jusqu'à la clôture de la séance de dépouillement sera purement et simplement rejetée.

N.B. : Toutes les pièces ci-dessus exigées seront produites en version originale lorsqu'il est ainsi demandé, ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois. (i) Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc. ; (ii) Les pièces marquées «) ne sont pas exigibles aux soumissionnaires étrangers. Toutefois ces derniers devront produire des documents attestant qu'ils se sont acquittés de leurs impôts et cotisations sociales conformément aux lois et règlements en vigueur dans leur pays d'origine.

DOSSIER TECHNIQUE :

- Une présentation de l'entreprise (description de l'activité, réalisations, organigramme complet);
- Une présentation des références dans la réalisation des missions similaires notamment des travaux de génie civil avec justificatifs (montant des travaux TTC au moins égal à quatre (4) milliards de francs CFA) pour les cinq dernières années-joindre

contrats signés;

- La justification de la réalisation au cours des cinq dernières années comme entrepreneur principal, minimum un chantier de construction de bâtiments d'au moins trois (03) niveaux-joindre procès-verbaux de réception provisoires signés;
- Disposer de ressources humaines qualifiées pour la conduite de la mission à savoir Ingénieur de Génie civil ou bâtiment; Ingénieur de Génie électrique ou électrotechnique; Ingénieur de Génie climatique pour les Fluides (Climatisation-Plomberie); Technicien; Responsable QHSE; géotechnicien; Technicien Supérieur de topographie;
- Justifier des équipements d'intervention techniques, matériels et moyens logistiques (Engins et véhicules de chantier, matériel de chantier, matériel de laboratoire, matériel de topographie)-joindre les preuves de possession en propriété ou en location (factures, cartes grises).

9. La Banque se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'authenticité des pièces fournies et la conformité des candidatures aux critères d'éligibilité des dossiers. Toute proposition comportant: (i) un dossier administratif incomplet; (ii) des pièces administratives non-conformes; (iii) des fausses déclarations ou (iv) des pièces falsifiées sera purement et simplement rejetée.

10. Les dossiers administratifs jugés conformes verront leur soumission technique évaluée suivant le tableau ci-dessous. Cette évaluation sera faite par notation binaire (Oui/Non) sur une pondération totale de cent (100) points. Seuls les Entreprises et/ou Groupement d'Entreprises ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100, seront préqualifiées.

CRITÈRES DE NOTATIONS / NOMBRE DE POINTS

- Présentation de l'offre = 4 pts
- Qualification du personnel = 15 pts
- Références dans le domaine = 45 pts
- Matériels et moyens logistiques à mobiliser = 36 pts

11. Les manifestations rédigées en français devront être transmises: (i) soit en dossier physique en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies; (ii) soit en dossier électronique à l'adresse de la Banque ci-dessus au plus tard **le 02 septembre 2024 à 15 heures 00**, soit 14 heures GMT. Elles seront adressées à:

« Monsieur le Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) APPEL A l'ANIFESTATION D'INTERET N°004/AMI/BDEAC/CM/DCP/DAMG/DAPMP/24 Pour la présélection des entreprises en vue des travaux de Construction de deux (02) villas modernes pour les Premiers Dirigeants de la BDEAC et d'un (01) Complexe Sportif et Culturel à Brazzaville (République du Congo) »

Boulevard Denis SASSOU N° GUESSO BP 1177, Brazzaville, République du Congo
E-mail: bdeac@bdeac.org / passationdemarches@bdeac.org

12. Les candidats intéressés pourront obtenir des informations complémentaires, s'il y a lieu, aux jours et heures ouvrables, soit du lundi au vendredi entre 08 heures à 16 heures à l'adresse ci-dessus.

Fait à Brazzaville le, 31 JUL 2024

Le Président
Diédonné EVOU MEKOU
Président

PEAC

Un nouveau plan d'affaires stratégique 2025-2028 à l'étude

Les membres du comité de direction du Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC) ont examiné, le 16 août, le document du Plan d'affaires stratégique (PAS) pour la période 2025-2028. À travers cette feuille de route dotée d'un budget évalué à 18,6 milliards d'euros, le PEAC entend accélérer la réalisation des projets régionaux d'électrification et du marché de l'électricité ainsi que la formation des techniciens.

Le plan 2025-2028 du PEAC devrait entrer en application dès le 1er janvier 2025, à l'expiration de l'actuel plan de travail 2022-2024. Après la présentation au comité de direction, le document fera l'objet de discussions au niveau d'autres instances de gouvernance de l'institution, avant sa validation par les ministres en charge de l'Énergie de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). « Le document va être vulgarisé pour une meilleure appropriation par toutes les parties prenantes », a indiqué Atadet Azarak Mogro, le secrétaire permanent du PEAC.

Ce programme quadriennal prévoit une série d'activités permettant la concrétisation des projets régionaux d'électrification estimés à environ à 18,5 milliards d'euros; le renforcement des capacités du PEAC, à travers notamment des moyens techniques et humains; l'opérationnalisation de la Commission régionale de régulation de l'électricité de l'Afrique centrale; le développement d'un véritable marché régional de l'électricité par l'approfondissement des règles techniques et commerciales; et la mobilisation de financements pour le bon fonctionnement du PEAC, y

compris des projets régionaux. Institution spécialisée de la CEEAC, le PEAC porte 41 projets régionaux d'électrification au nombre desquels le projet de la Boucle de l'amitié énergétique englobant les projets de l'interconnexion des réseaux électriques Inga-Cabinda-Pointe-Noire, regroupant l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo. On peut citer aussi le projet de construction du barrage de Chollet, d'une capacité de 600 mégawatts, sur la rivière Dja/N'goko, à cheval sur la frontière du Cameroun et le département de la Sangha.

Ce nouveau PAS contribuera à consolider les acquis du PEAC et surtout à relever les défis liés à l'accès à l'électricité au cours des quatre prochaines années, a souligné Rigobert Gbazi, le chef de département technique chargé de l'électricité du PEAC. Mais la recherche des financements nécessaires pour la réalisation des projets représente une autre paire de manches. Le pool énergétique peut néanmoins compter sur la Banque mondiale engagée à appuyer la mise en œuvre du programme, de même que la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'Agence fran-



çaise de développement, la coopération allemande GIZ, sans compter la contribution des États membres et des investissements privés. Signalons que cette session extraordinaire du comité de direction a également été consacrée à l'examen du rapport d'audit du PEAC pour l'exercice 2023. En effet, l'auditeur Moore Stephens CA a donné une opinion favorable sur l'état financier, assortie d'une recommandation sur la programmation des dépenses

en lien avec le référentiel comptable du PEAC. Cette opinion favorable de l'auditeur conforte les réformes opérées au sein du PEAC et renforce l'image de l'institution auprès de ses partenaires techniques et financiers.

Un nouvel horizon s'ouvre pour le PEAC créé en 2003, dans le but de réaliser la politique énergétique, les études et la construction des infrastructures communautaires, ainsi que l'organisation des

Les officiels à l'ouverture de la réunion Adiac échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace communautaire. « Notre ambition est de booster les activités du PEAC à l'image des autres pools énergétiques du continent », a exprimé Rui Pereira Do Amaral Gourgel, le président du comité de direction, qui est aussi le président du Conseil d'administration de la Société nationale d'électricité de l'Angola.

Fiacre Kombo

ECOLE DE PEINTURE DE POTO-POTO

Une plateforme digitale pour booster la vente

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, a lancé, le 14 août à Brazzaville, la plateforme e-commerce de l'École de peinture de Poto-Poto, devant permettre à la structure de présenter et de vendre des œuvres d'art en ligne.

La plateforme « www.ecoledepeinture.cg » a été lancée en partenariat avec les ministères en charge de l'Industrie culturelle et des Petites et moyennes entreprises. Elle a été conçue par l'Agence de développement de l'économie numérique (Aden) pour permettre aux artistes peintres de l'École de peinture de Poto-Poto d'exposer et de vendre leurs œuvres en ligne. Une innovation saluée par le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, dans un monde unifié.

« La plateforme que nous lançons ce jour, en sus de ses fonctionnalités informationnelles, est aussi une structure transactionnelle adaptée à différents moyens de paiement, à l'instar d'Airtel Money, Mobile Money, Visa, MasterCard et bien d'autres. Compte tenu des enjeux économiques du e-commerce dans les échanges, nos artistes peintres pourront désormais exposer et exporter leurs œuvres. C'est pour



Des membres du gouvernement visitant la salle des peintres Adiac

dire que les conditions sont réunies pour favoriser l'émergence du e-commerce dans le secteur des arts plastiques », a souligné le directeur général de l'Aden, Héliodore Francis Alex Gouloubi.

Très ému de la mise en place

de cet écosystème, le ministre Léon Juste Ibombo voit en cette initiative une meilleure opportunité pour les artistes peintres de cette école.

« Pour cette plateforme numérique qui ouvre de nouveaux modèles d'organisation de tra-

vail et d'échanges e-commerciaux, nous venons de donner à notre jeunesse et à notre société des arguments nécessaires à explorer des futurs meilleurs du e-commerce. Je voudrais saluer tous les acteurs culturels et du numé-

rique qui ont, à travers cette initiative, jeté les bases de la promotion de notre culture via le numérique », a-t-il indiqué.

De son côté, la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, a indiqué que le lancement de cette plateforme digitale vient contribuer au rayonnement et à la pérennité de cette mystique école. Une institution emblématique du patrimoine culturel qui, selon elle, est le berceau de la créativité de la peinture au Congo.

« En travaillant en synergie, nous faisons entrer l'art congolais dans une nouvelle période, où la technologie devient un allié précieux pour élargir son espace d'exposition et de vente », a-t-elle fait savoir.

L'école de peinture de Poto-Poto a été créée en 1951 par le Français Pierre Lods. Sept membres du gouvernement ont pris part au lancement de cette plateforme digitale.

Firmin Oyé

EPIDÉMIE DE MPOX

L'OMS déclenche son plus haut niveau d'alerte mondiale

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclenché, cette semaine, son plus haut degré d'alerte au niveau international face à la résurgence des cas de mpx. Après un signalement le 15 août en Suède, un premier cas vient d'être détecté au Pakistan tandis que la Chine renforce ses contrôles.

Il est probable que d'autres cas importés de variant de mpx seront enregistrés en Europe au cours des prochains jours et des prochaines semaines, vient d'alerter la branche européenne de l'OMS. Depuis le premier signalement le 15 août, en Suède, le Pakistan a confirmé le vendredi une personne infectée sur son sol venant d'un pays du Golfe.

L'organisation avait déclenché, le 14 août, son niveau d'alerte le plus élevé au plan international face à la résurgence de mpx en Afrique. La veille de l'annonce de l'OMS, l'agence de santé de l'Union africaine décrétait pour sa part une urgence de santé publique, son plus haut niveau d'alerte, face à l'épidémie croissante lançant un appel à l'action pour enrayer sa propagation: «*Le mpx a désormais traversé les frontières, touchant des milliers de personnes à travers notre continent (...) J'annonce, le cœur lourd mais avec un engagement indéfectible envers notre peuple, envers nos citoyens africains, que nous déclarons le mpx comme une urgence de santé publique*» continentale, a affirmé le président de l'Africa CDC,



Christian Musema, infirmier de laboratoire, prélève un échantillon sur un enfant déclaré suspect de Mpx, dans la province du Nord-Kivu, en RDC, le 19 juillet 2024. © Arlette Bashizi/Reuters

Jean Kaseya, au cours d'une conférence de presse. «*Cette déclaration n'est pas une simple formalité, c'est un appel clair à l'action. C'est une reconnaissance du fait que nous ne pouvons plus nous permettre d'être réactifs. Nous devons être proactifs*

et agressifs dans nos efforts pour contenir et éliminer ce fléau », a-t-il ajouté.

La Chine renforce ses contrôles aux arrivées

Quant à la Chine, elle vient de renforcer ses contrôles vis-à-vis des personnes et des biens sus-

ceptibles d'avoir été en contact avec le mpx.

«*Les personnes provenant de pays ou de régions touchées par le mpx et qui ont été exposées à des cas de la maladie ou qui en présentent des symptômes doivent prendre l'initiative de se déclarer*

aux douanes lors de leur arrivée en Chine », ont indiqué les douanes chinoises dans un communiqué. Par ailleurs, les véhicules de transport, conteurs ou marchandises provenant de zones touchées susceptibles d'avoir été contaminés doivent être désinfectés. Des mesures sont mises en place à partir du 16 août et pour six mois.

La maladie, dite variole du singe, a été recensée dans seize pays africains depuis janvier 2022 avec 38 465 cas déclarés pour 1 456 décès, avec une augmentation de 160% en 2024 comparé à l'année précédente. Pays le plus affecté, la République démocratique du Congo (RDC) a enregistré au moins 548 morts depuis le début de l'année et toutes les provinces sont désormais touchées par l'épidémie.

La vaccination sera probablement la plus sûre riposte à la maladie. Les États-Unis ont fait don de 50 000 doses du vaccin Jynneos approuvé par la Food and Drug Administration à la RDC tandis que le laboratoire pharmaceutique danois Bavarian Nordic s'est dit prêt à produire jusqu'à 10 millions de doses de vaccins d'ici à 2025.

Julia Ndeko

VIH/SIDA

L'ONG Mfor apporte son assistance au Rnoac

Fidèle à son objectif d'assister les vulnérables, l'organisation non gouvernementale (ONG) Ma famille en or (Mfor) vient une fois de plus de poser un geste de générosité à l'endroit des enfants affectés et infectés par le VIH/sida encadrés par le Réseau national des organisations à assise communautaire (Rnoac).

Représentée pour la circonstance par sa chargée de communication, Tyty Kasongo, et sa conseillère administrative, Mireille Kumbazi, l'ONG Mfor a remis récemment au Rnoac un important lot de biens vivres et non vivres constitué de vêtements, chaussures, fournitures scolaires, biscuits, sucre, riz, ... A travers cette assistance, Mfor vient ainsi sceller un partenariat avec Rnoac pour apporter son appui à l'amélioration de la qualité de vie des enfants infectés et affectés par le VIH/sida qui, dans bien de cas, sont confrontés à plusieurs problèmes pour leur survie.

Le chargé de projet, Jean-Louis Tshikangu, a remercié l'ONG Mfor pour ce geste de cœur. Il s'est dit très flatté de travailler avec les femmes des médias. «*Je crois que Mfor nous accompagnera dans nos diffé-*

rents coins de distribution et dans nos différentes activités d'appui aux enfants vulnérables », a-t-il renchéri.

Au nom du cordonnateur national, Clarisse Mawika a salué le nouveau partenariat entre Mfor et Rnoac, promettant que les biens vivres et non vivres reçus seront distribués à bon escient au bénéfice de tous les enfants encadrés par sa structure. Quant à la chargée de communication, Titi Kasongo, le Rnoac est pour Mfor le canal sûr pour atteindre les vrais bénéficiaires et pense que ce partenariat contribuera à soulager tant soit peu les conditions de vie des enfants infectés et affectés par le VIH/sida.

Le Rnoac qui oeuvre dans l'encadrement des enfants infectés et affectés par le VIH/sida peut aujourd'hui compter sur l'appui de Mfor qui, d'ailleurs, n'est pas à sa première action dans le cadre



de l'assistance aux personnes vulnérables. Elle a, à plusieurs reprises, apporté son assistance à l'orphelinat « C'est mon se-

cret », aux homes des vieillards, à l'ONG La compassion...

Notons que pour la seule ville de Kinshasa, le Rnoac encadre 3

La délégation de Mfor reçue par le Rnoac/DR 000 enfants infectés et affectés par le VIH qui sont dans des familles d'accueil.

Blandine Lusimana

POLÉMIQUE AUTOUR DE LA SAPE

Le gouvernement soutient le mouvement

Comme à l'accoutumée, quelques sapeurs congolais de la diaspora ont été invités par le gouvernement à assister au défilé marquant le soixante-quatrième anniversaire de l'indépendance du Congo. Une occasion tout indiquée pour certains d'entre eux, notamment le chef de la délégation, le sapologue Ben Moukacha, de redresser les choses quant à la polémique née suite aux propos tenus contre leur mouvement par un célèbre écrivain franco-congolais.

Dans une récente intervention médiatique, le réputé écrivain franco-congolais Alain Mabankou a indiqué que la Sape (Société des ambassadeurs et des personnes élégantes) atrophie la jeunesse congolaise et n'apporte rien. Depuis cette intervention, les sapeurs de tout horizon, en commençant par ceux de la diaspora à l'instar de Jocelyn Arnel alias Le Bachelor (patron de Connivences boutique), Norbat de Paris, et bien d'autres n'ont cessé de réagir. L'un des doyens de la Sape, le sapologue Ben Moukacha, résidant en France et en séjour à Brazzaville sur invitation des autorités congolaises à l'occasion du double événement, à savoir la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'indépendance de la République du Congo et de la huitième édition du festival de la Sape, ainsi que Filizioni Dalizioni, lui aussi résidant en France, et Marcel Nganongo, administrateur-maire du cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, ont réagi vivement à propos de cette polémique.



L'administrateur-maire de l'arrondissement 5, Ouenzé, soutenant la Sape/DR

« Nous n'avons pas aimé cette façon de vilipender la sapologie. Nous sommes ici pour dire que la Sape est là. Ce n'est pas la peine de nous distraire. La sapologie, c'est un atout pour le Congo. Ce que les gens ne

comprennent pas, c'est que nous sommes dans l'industrie de la mode. Quand on cite les grosses fortunes en France et ailleurs, c'est dans le vêtement. Bernard Arnaud, le plus riche de la France, a fait sa fortune dans l'industrie de la mode. Gianni Versace et Antonio Armani, c'est aussi dans l'industrie de la mode. Nous voulons aujourd'hui que notre pays comprenne que nous ne devons pas seulement être des consommateurs philos, mais nous devons aussi avoir des créateurs, des stylistes modèles et les encourager », a répondu modestement le sapologue Ben Moukacha.

A propos de sa présence à Brazzaville, il a indiqué que le gouvernement a toujours invité un échantillon des sapeurs de la diaspora aux festivités de la célébration de l'indépendance du Congo. Pour cette année, cinq ont été invités et cette marque de considération montre combien la Sape fait partie de la culture congolaise. « A mon avis, le sujet a été mal traité par cet écrivain qui a suscité cette polémique. Car, même si vous êtes écrivain, ingénieur, vous devez savoir que vous n'avez pas le monopole de l'intelligence. La Sape c'est une culture, il ne faut pas dire à une personne d'aller construire des immeubles parce que c'est un sapeur: La Sape c'est un état d'esprit. Dans la Sape, nous avons des ingénieurs, des maçons, des médecins. Pour preuve, nous venons de perdre le Dr Ngobila, docteur en gynécologie (on vient de l'inhumier il y a quelques jours), et

pourtant, c'était un grand sapeur; l'un des présidents des associations des sapeurs ici à Brazzaville. Donc, la Sape c'est une culture », a-t-il expliqué.

Une portée scientifique considérable

Le point de vue du sapologue Ben Moukacha a été soutenu par l'administrateur-maire de Ouenzé, Marcel Nganongo, organisateur du festival de la Sape, dont la huitième édition a rendu hommage à Ngoma Marhon et N'Zinga Akuis, pour avoir hissé l'idéologie de la Sape de leur vivant. Cette édition s'est tenue sur le thème « Sape : instrument de la promotion de la paix et de l'unité nationale ». Pour Marcel Nganongo, la Sape a une portée scientifique considérable. « Je ne cesse de le répéter et de souligner que la Sape est l'un des éléments constitutifs

risent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances », a martelé l'administrateur-maire de l'arrondissement 5 Ouenzé. Alors, dans l'esprit de cette assertion, « comment ne pas reconnaître que la Sape fait partie de notre culture. Elle est l'un des éléments de notre identité culturelle. Les sociologues et les ethnologues pourront le développer mieux que ma modeste personne, en remontant depuis les origines de ce phénomène jusqu'à sa célébration actuelle », a ajouté Marcel Nganongo.

Enfin, pour Filizioni Dalizioni, un autre sapeur très populaire de la diaspora en séjour lui aussi à Brazzaville, « La Sape, c'est un



Le sapologue Ben Moukacha et son jeune frère Filizioni Dalizioni/Adiac

de notre culture, la culture congolaise. A l'occasion de la conférence mondiale sur les politiques culturelles tenue à Mexico-City, du 26 juillet au 6 août 1982, à propos de la culture, l'Unesco déclarait : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caracté-

risent un mouvement qui unit les peuples ».

Précisons que Ben Moukacha et Filizioni Dalizioni ont reçu tous les deux le Prix de soutien à la culture de la Sape. Ils profitent de leur séjour au Congo pour mettre en avant une sape bénéfique et lucrative grâce à des investissements, des productions et des revenus.

Bruno Zéphirin Okokana



Kiki Lamane, 91 ans, doyen des sapeurs congolais/Adiac

**COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET
FINANCIER**
Secrétariat Général
Boîte Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la repression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de microfinance (EMF) au cours du deuxième trimestre 2024 et les seuils d'usure applicables pour le second semestre 2024 se présentent comme suit :

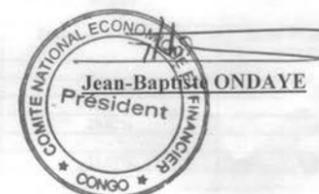
	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicables au second semestre 2024
PARTICULIER		
Crédits à la consommation, autre que découvert	58,53%	76,72%
Découverts	10,49%	13,99%
Crédits à moyen terme	29,62%	39,50%
Crédits à long terme	-	-
Crédits immobilier	33,97%	45,29%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	43,84%	58,45%
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	40,36%	53,82%
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
GRANDES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
AUTRES PERSONNES MORALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES LOCALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-

¹ NB : les cellules vides indiquent les catégories de prêts pour lesquels les établissements de microfinance n'ont pas enregistré d'opérations au cours du deuxième trimestre 2024.

Ces taux entreront en vigueur à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le 05 AOUT 2024

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier



**COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET
FINANCIER**
Secrétariat Général
Boîte Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la repression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du deuxième trimestre 2024, et les seuils d'usure applicables pour le second semestre 2024 se présentent comme suit :

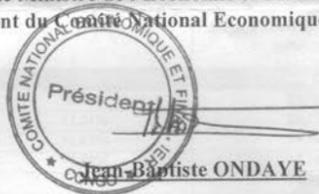
	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicable au 2 ^{ème} semestre 2024
Particuliers		
Crédits à la consommation, autre que découvert	18,39%	24,52%
Découverts	15,21%	20,27%
Crédits à moyens terme	14,82%	19,76%
Crédits à long terme	11,52%	15,36%
Crédits immobilier	11,23%	14,97%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Affacturation		
Petites et Moyennes Entreprises		
Crédits à la consommation, autre que découvert	11,54%	15,38%
Découverts	8,43%	11,24%
Crédits à moyens terme	15,20%	20,26%
Crédits à long terme	10,90%	14,53%
Cautions	2,33%	3,10%
Effets commerciaux	-	-
Affacturation	3,52%	4,70%
Grandes Entreprises		
Crédits à la consommation, autre que découvert	19,06%	25,41%
Découverts	-	-
Crédits à moyens terme	7,02%	9,36%
Crédits à long terme	6,03%	8,04%
Cautions	1,44%	1,92%
Effets commerciaux	8,36%	11,15%
Affacturation	3,88%	5,17%
Autres personnes morales		
Crédits à la consommation, autre que découvert	21,55%	28,73%
Découverts	-	-
Crédits à moyens terme	7,81%	10,42%
Crédits à long terme	6,98%	9,30%
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Affacturation		
Administrations publiques et collectivités locales		
Crédits à la consommation, autre que découvert	27,37%	36,52%
Découverts	-	-
Crédits à moyens terme	12,62%	16,83%
Crédits à long terme	-	-
Cautions	-	-
Effets commerciaux	-	-
Affacturation	-	-

NB : les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du deuxième trimestre 2024.

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le 05 AOUT 2024

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier



FERMETURE DES STADES

La Fifa invite le ministère des Sports et la Fécofoot au dialogue

La Fédération internationale de football association (Fifa) s'est prononcée, le 16 août à travers une correspondance, sur la décision prise par le ministère des Sports de suspendre provisoirement l'autorisation d'occuper les stades à la Fédération congolaise de football (Fécofoot).

Dans sa lettre signée par Jean Marie Kenny, directeur de la division Associations membres à la Fécofoot, la Fifa a exhorté les parties concernées à chercher le dialogue et à trouver la solution à la situation actuelle dans les plus brefs délais afin de permettre aux compétitions de reprendre le plus rapidement possible. « *Au vu de la situation, et afin de permettre aux activités sportives de la Fécofoot et de ses membres de reprendre le plus rapidement possible, nous exhortons les parties concernées à chercher le dialogue et à trouver une solution à la situation actuelle dans les plus brefs délais* », a déclaré la Fifa.

La mention de défaillance évoquée par les dirigeants des clubs d'élite était la principale raison de la fermeture provisoire des installations sportives. « *Monsieur le ministre a été saisi, le 9 juillet 2024, par les présidents des clubs de Ligue 1 d'une situation de crise les opposant à la Fédération congolaise de football. En effet, soulignant entre autres dans leur motion de défiance des soupçons de corruption et de matches arrangés du championnat national, les clubs d'élite retirent leur*



confiance au Comité exécutif de la Fécofoot et suspendent leur participation à la Coupe du Congo et aux activités futures organisées par la fédération jusqu'à nouvel ordre », peut-on lire dans la note signée par le directeur de cabinet du ministre des Sports.

Et d'ajouter : « *En considérant ce qui précède, face à d'éventuels risques de trouble à l'ordre public que pourraient entraîner les regrou-*

pements dans les infrastructures sportives dédiées au football, par principe de précaution et sur instruction de monsieur le ministre, je viens par la présente porter à votre connaissance la suspension provisoire de l'autorisation d'occuper les stades qui vous a été délivrée ».

La Fécofoot a présenté la situation à la Fifa. L'instance qui gère le football mondial lui a répondu. « *Nous avons*

pris note du contenu de la lettre datée du 13 juillet par laquelle le ministère vous a notifié sa décision de suspendre provisoirement votre autorisation d'occuper des stades en raison d'une motion de défiance adressée au Comité exécutif de la Fécofoot par certains clubs d'élite du football congolais », a souligné la Fifa dans sa correspondance. La lettre précise, en effet, que les signataires de cette motion

de défiance n'ont fourni aucune preuve de ce qu'ils ont évoqué. « *A cet égard, il nous est difficile de comprendre les motivations du ministère de suspendre une telle autorisation. Nous notons, par ailleurs, les irrégularités que vous avez soulignées en relation avec la dite motion de défiance et constatons que les signataires de la motion ne semblent avoir fourni aucune preuve à l'appui des soupçons de corruption et de matches arrangés du championnat national de football auxquels ils font référence. De plus, la grande majorité des reproches avancés par les signataires de la motion se focalisent sur le manque de résultats sportifs* », estime la Fifa.

Elle a, par ailleurs, rappelé dans ce contexte que « *chaque association membre de la Fifa jouit d'une indépendance et d'une autonomie à préserver de toute ingérence extérieure, qu'elle soit étatique ou autre. Les associations membres de la Fifa sont, en effet, statutairement tenues de gérer leurs affaires de manière indépendante et sans influence de tiers (cf. art 14 al1 lit.i) et art. 19 des Statuts de la Fifa* ».

James Golden Eloué

DISPARITION

Antoine Ibovi repose pour l'éternité au cimetière du centre-ville

Décédé le 3 août à Bruxelles en Belgique, l'ancien président de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a été inhumé, le 17 août, au cimetière du centre-ville à Brazzaville.

Le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) lui a rendu un dernier hommage. « *Cher président, ta disparition laisse un vide immense dans nos vies et plus particulièrement celle du football congolais* », a indiqué la Fécofoot dans l'éloge funèbre lu par Henri Endzanga, l'un des vice-présidents au domicile de l'illustre disparu.

Antoine Ibovi est parti, mais ses œuvres sont immortelles. Tel est le sens de la reconnaissance de la Fécofoot. « *Sous ta présidence éclairée, le football congolais a connu des faits remarquables qui ont été la relance du Championnat national direct et le sacre de l'équipe nationale junior, qui a remporté, 35 ans après Yaoundé 72, la Coupe d'Afrique des Nations en 2007*

à Brazzaville. Ce sacre t'a valu, avec d'autres dirigeants et joueurs qui ont fait partie de la délégation, distinction au grade de chevalier dans l'ordre du mérite congolais décerné par son Excellence monsieur le président de la République, chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso », a témoigné la Fécofoot.

Antoine Ibovi, faut-il le rappeler, a commencé son histoire avec le football d'abord en tant que joueur de Patronage Sainte-Anne ayant marqué l'histoire de ce club. « *on passage au sein de cette équipe étant marquant et à l'occasion, un des grands reporters sportifs en langue vernaculaire de l'époque, en la personne de Henri Pangué, papa Henri, ne tarissait point d'éloges pour toi.* »



Badji Mombo Wantété, le secrétaire général de la Fécofoot déposant la gerbe de fleurs/Adiac à 2010 . « *Tes compétences largement reconnues et fortement appréciées ont conduit la famille du football congolais à te confier les destinées de la Fédération congolaise de football* », se souvient la Fécofoot.

J.G.E.



REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE, COUPLEE AUX SOURCES D'ENERGIE ELECTRIQUE EXISTANTES (E2C ET GE), SUR LA TOITURE DE L'AMPHITHEATRE DU BÂTIMENT DU SIEGE SOCIAL DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa vision stratégique à l'horizon 2026, le Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) ambitionne d'être un SMART PORT avec pour axe stratégique: « Engager une politique environnementale vertueuse ».

Pour permettre au PAPN de poursuivre les actions retenues pour atteindre les objectifs liés à cet axe stratégique, il est envisagé la mise en œuvre des projets axés sur la transition énergétique.

C'est ainsi que le PAPN a prévu dans son budget exercice 2024 une ligne budgétaire pour financer certains projets du plan stratégique.

Il est donc prévu qu'une partie des sommes accordées, au titre de la réalisation des projets du plan stratégique, soit utilisée pour financer le contrat de service d'un bureau de consultants pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour la construction d'une centrale parc solaire, couplée aux sources d'énergie électrique existantes (E2C et GE), sur la toiture de l'amphithéâtre du bâtiment du siège social du PAPN.

Les services prévus au titre de ce contrat vont permettre de manière générale d'élaborer le Dossier d'Appel d'Offres pour le recrutement de l'Entreprise de travaux.

De manière spécifique, il s'agira de :

- collecter et analyser toutes les données nécessaires à la réalisation de l'étude ;
- dimensionner les composantes de la centrale y compris le stockage d'énergie et le couplage avec les sources d'énergie électrique existantes ;
- définir la configuration optimale du système électrique prenant en compte l'ensemble des sources d'énergie électrique ;
- faire une évaluation économique et financière du projet, y compris l'analyse de sensibilité ;
- réaliser de façon sommaire la faisabilité liée aux impacts environnemental et social (EIES) ;
- analyser les risques liés au projet ;
- préparer le dossier d'appel d'offres comprenant, entre autres, les Directives Techniques et le modèle de contrat pour le recrutement de l'Entreprise chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Le délai de réalisation de la mission est estimé à 3 mois et la période envisagée pour le démarrage des services est novembre 2024.

Le PAPN invite les consultants de standard international, intéressés par les prestations précitées, à manifester leur intérêt en remettant une lettre de manifestation d'intérêt à l'adresse donnée ci-dessous.

Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

(i) Qualification générale du bureau		85 points
1. Année d'existence du bureau		
Moins de 5 ans	0 point	
Plus de 5 ans	10 points	
2. Expérience du bureau dans l'élaboration des études de faisabilité technique de centrale solaire	75 points	
Le consultant doit fournir la preuve de l'exécution d'au moins 5 études de faisabilité technique de centrale solaire en Afrique Subsaharienne pour obtenir le maximum des points. (Une expérience pour 15 points)		
(ii) Expérience du bureau en Afrique Centrale		15 points
Le bureau doit avoir fait au moins les études de faisabilité technique d'une centrale solaire en Afrique Centrale		
	15 points	
Total		100 points

SERVICES DE CONSULTANTS

Manifestations d'intérêt

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

ou

- une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Un classement des candidats sera fait sur la base des critères ci-dessus et les six premiers bureaux seront inscrits sur la liste restreinte de la consultation.

Pour départager les bureaux qui auront le même nombre de point, le consultant qui aura réalisé le plus grand nombre d'étude de faisabilité technique en Afrique Centrale, suivant le critère (ii) sera retenu.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 13 septembre 2024 à 12h30 minutes

(heure locale) à l'adresse ci-dessous :

A l'attention de: Monsieur Le Directeur Général du PAPN

SIEGE SOCIAL DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE BOULEVARD LOANGO

BP 711 -POINTE-NO/RE- REPUBLIQUE DU CONGO

TEL.: (+242) 22 294 00 52; (+242) 22 294 20 40

Email:

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous

SIEGE SOCIAL DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE (10EME ETAGE) BOULEVARD LOANGO

BP 711 -POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO

TEL.: (+242) 05 557 30 06106 900 71 93

Email: gaetanmbama@yahoo.fr

Pointe Noire, le

13 AOUT 2024

Le Directeur Général

Du Port Autonome de Pointe Noire

Séraphin BIALA
Le Directeur Général

HUMEUR

Le déficit d'enseignants et la pléthore d'élèves : un casse-tête pour les pouvoirs publics

Les normes standards et aussi celles exigées par l'Institut national de recherche et d'actions pédagogiques recommandent qu'une classe pédagogique ne peut pas dépasser un effectif de 40 à 50 élèves. Mais c'est tout à fait le contraire sur le terrain. Dans certains établissements scolaires, un seul enseignant est contraint de prendre tout le cycle primaire par manque de personnel. C'est sans nul doute un paramètre qui expliquerait les mauvais résultats aux examens d'Etat.

La question de la pléthore des effectifs et le manque criant des enseignants deviennent une épine sous le pied des pouvoirs publics. Cela est vécu dans tous les deux sous-secteurs de l'enseignement public, notamment l'enseignement général et l'enseignement technique.

A Pointe-Noire, par exemple, un directeur des études d'un lycée affirme « Nous n'établissons même plus les bulletins de notes des élèves parce qu'ils sont en nombre débordant. Nous ne pouvons le faire qu'à la demande d'un parent s'il le veut bien ». Des propos difficiles à avaler tenus par un responsable de son rang même si nous reconnaissons que le personnel éducatif a du pain sur la planche. Qu'à cela ne tienne, nombreuses sont des classes pédagogiques dont les enseignants ne connaissent pas leurs élèves. Les appels pour le contrôle des présences ont disparu, et le faire ce serait perdre tout le temps des cours.

La question du déficit des enseignants est soulevée presque chaque année mais elle s'éternise. A titre d'exemple, dans des localités comme Bouanéla dans la Likouala, Kana dans les Plateaux, Ikémou dans la Cuvette, Mvouti dans le Kouilou, le problème du manque d'enseignants se pose toujours. Comment comprendre qu'une classe d'examen puisse manquer un professeur titulaire soit de sciences-physiques, soit d'histoire-géographie? Cette triste réalité devient très gênante. A quoi donc peut-on s'attendre lors des délibérations des examens d'Etat ?

Quel est réellement le travail des inspecteurs pédagogiques ou des équipes pédagogiques de maîtrise quand ils n'arrivent pas à prendre à-bras-le corps ces situations pour en trouver des solutions idoines?

Ce billet d'humeur se veut une interpellation des pouvoirs publics sur cette sempiternelle question des effectifs trop élevés dans les classes pédagogiques et du manque criant d'enseignants dans certains établissements. Si des remèdes pédagogiques rigoureux ne sont pas trouvés, des départements entiers continueront d'en souffrir.

Affaire à suivre !

Faustin Akono

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

Des enfants célèbrent l'événement au Samu social

Des jeux divers et de divertissement ont été présentés au Samu social par les membres du Cercle culturel pour enfants (CCE) de Pointe-Noire, à l'occasion de la fête de l'indépendance de la République du Congo, le 15 août.



Quelques enfants exécutant un jeu/Adiac

L'activité dénommée «Foire des jeux itinérants de l'indépendance» a permis de faire éclore les qualités en sommeil des enfants en leur donnant l'occasion de développer l'adresse, la promptitude, l'endurance, l'habileté et la concentration...

Ainsi, sous la direction des encadreurs du CCE, les enfants du Samu social ont exécuté les différents jeux proposés à l'instar du jeu de quille avec des cannettes, du jeu de franchissement d'obstacles

avec cerceau, du jeu d'attrape-ballon... Dans la bonne humeur et tous dans la joie, les enfants du Samu social se sont amusés la matinée avant la pause intervenue en milieu de journée.

Une animation musicale entrecoupée de déclamations de poèmes a été servie aux enfants du Samu social en guise de cerise sur le gâteau. Des chants divers, des rythmes urbains ont été exécutés par le groupe musical du CCE qui a été

rejoint à la fin du récital par les enfants du Samu social qui ont improvisé à tour de rôle un karaoké qui a fait exulter l'assistance.

La « Foire des jeux itinérants de l'indépendance» qui est à sa troisième édition permet aux enfants de célébrer à leur manière la fête nationale. Le CCE est disponible à offrir pareilles réjouissances ludiques aux structures désireuses durant ce mois d'août.

Hervé Brice Mampouya

NÉCROLOGIE

La famille Kissengele, M. Bidounga Matassa Hypolite (ex-agent des Dépêches de Brazzaville) et les enfants Matassa ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur père et grand-père Romain Matassa, agent de l'imprimerie Nouvelle à la retraite, survenu le 13 août à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, n° 130 rue Matombé à Ouenzé, Texaco la Tsiémé, marché Soukissa. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



IN MEMORIAM

Théodore MIERE 19 août 1988 – 19 août 2024 : 36 ans

« La santé du peuple, c'est aussi l'air pur, l'eau non polluée, les conditions normales de travail, de vie et de repos »

La santé du peuple, c'est aussi l'air pur, l'eau non polluée, de conditions normales de travail, de vie et de repos.

« Pour avoir une bonne santé, il faut éviter tous les excès »

Pour avoir une bonne santé, il faut éviter tous les excès.

« Que nos médecins soit la grande terre, le soleil, le travail, le repos, le sommeil réparateur ». J. Payo

Que nos médecins soient la grande terre, le soleil, le travail, le repos, le sommeil réparateur. (J. Payo)

Relevées par Théodore MIERE, Personnalité politique, Philosophe, Enseignant, Journaliste



UNE ADRESSE E-MAIL POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

ARTISANAT

Denis Sassou N'Guesso désigné parrain de l'Odépa

La désignation du président Denis Sassou N'Guesso comme parrain de l'Organisation pour le développement et la promotion de l'artisanat africain (Odépa) en vue de mener des plaidoyers en sa faveur est une des résolutions de la onzième conférence des ministres de cette structure qui vient de se tenir à Brazzaville.

« Une des résolutions qu'il faut souligner est celle qui fait du président du Congo ambassadeur de l'artisanat africain », a fait savoir le ministre malien de l'Artisanat, Andogoly Guindo, à l'issue de l'audience avec le président Denis Sassou N'Guesso à laquelle les ministres de la Guinée, de la Centrafrique et du Congo ont pris part. Ainsi, le chef de l'Etat mènera le plaidoyer auprès de ses pairs africains pour l'essor de l'artisanat sur le continent. Ce secteur qui est créateur de richesse et d'emplois peut, en effet, contribuer à la résolution des questions du chômage des jeunes.

Le ministre guinéen de l'Artisanat, Moussa Moïse Sila, a indiqué que l'Odépa, née de la mutation d'un comité en organisation, est un pas important pour son avenir. C'est l'ex-Codépa qui est devenu Odépa à l'issue de



Remise symbolique de la clé de l'Odépa au président Denis Sassou N'Guesso DR

« Au-delà de la dénomination, cette mutation traduit la volonté des pays membres à faire de l'Odépa l'organe panafricain qui sera la voix de l'artisanat africain »

la onzième conférence des ministres. « Au-delà de la dénomination, cette mutation traduit la volonté des pays membres à faire de l'Odépa l'organe panafricain qui sera la voix de l'artisanat africain », a-t-il indiqué.

En dehors de la conférence de l'Odépa, les ministres guinéen, malien et centrafricain ont pris part à l'ouverture de la deuxième édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo ainsi qu'aux festivités marquant les 64 ans de l'accession du Congo à l'indépendance.

Il convient de rappeler qu'à l'issue de cette onzième conférence des ministres de l'Odépa, la ministre congolaise des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, a été élue présidente de l'organisation jusqu'en 2025.

Rominique Makaya

RÉFLEXION

Responsabilités

Alors que s'achève la célébration à Brazzaville du soixante-quatrième anniversaire de l'indépendance du Congo, rien n'est plus important que de méditer individuellement et collectivement sur le message que le président Denis Sassou N'Guesso nous a envoyé la veille du 15 août. Mettant en avant la responsabilité de chacun dans la gestion de la nation, cet appel à la raison a marqué avec force le fait qu'au-delà de l'Etat, de ses administrations et des services publics, la stabilité comme le développement de la nation dépendent de l'engagement des simples citoyens.

Cet appel, dira-t-on, n'est pas nouveau. Certes !, mais le monde dans lequel nous vivons, où les nouvelles technologies effacent le temps comme l'espace, le rendent plus important que jamais. Il rappelle, en effet, que les démocraties ne peuvent vivre, exister que si chaque citoyenne et chaque citoyen non seulement en respectent les

règles mais s'emploient aussi et surtout à les faire respecter autour d'elles, autour d'eux. Un devoir d'autant plus important que les tensions ne cessent de croître au sein de la communauté internationale et menacent tout particulièrement les démocraties sur les cinq continents.

Faire en sorte que les nouvelles générations, dont dépend directement la survie de l'espèce humaine, prennent la juste mesure des problèmes qu'elles vont devoir résoudre est l'un des principaux enjeux, voire même l'enjeu majeur de l'action publique que doivent mener les gouvernants de ce temps. En témoignent avec force la protection de la nature, la lutte contre la déforestation, la maîtrise des activités humaines dont dépend le sort des nouvelles générations et qui figurent en tête des objectifs fixés par le chef de l'Etat.

Les décennies à venir diront si cet appel a été entendu par les nouvelles générations

mais rien n'est plus important aujourd'hui que de prêter la plus grande attention aux actions qui seront entreprises sur le terrain afin de convaincre ces mêmes générations d'agir avant qu'il soit trop tard. Ceci est d'autant plus vrai que le Congo se trouve au cœur de l'immense deuxième plus grand bassin fluvial de la planète et que de cette protection dépend, bien sûr pour une large part, le sort des nouvelles générations en Afrique mais aussi sur toute l'étendue de la planète Terre.

Qu'il nous soit donc permis de dire, ou plutôt d'écrire ici même, que l'appel à la responsabilité lancé le 14 août par Denis Sassou N'Guesso devrait être relayé avec force sur la scène internationale, en particulier lors de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies qui débutera à New York le mois prochain.

Parole d'observateur !

Jean-Paul Pigasse